

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AC293

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

**ARTICLE 12**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous proposons de supprimer une nouvelle volonté du Ministre de corseter ses liens avec les actrices et acteurs de terrain, afin d'augmenter le pouvoir politique de son administration sur le terrain. En effet, autant nous pensons qu'il peut être bien que les référentiels de programmes de formation puissent être homogénéisés d'un institut national à l'autre, autant il n'est pas nécessaire que le ou la ministre choisisse les directrices et directeurs des Instituts. En effet, nous nous méfions de la mise en place de liens qui pourraient in fine se révéler problématiques : les postes de direction de ces instituts ne seront pas délivrés au mérite de la personne qui postule, mais pourront l'être notamment au regard de sa déférence vis à vis du pouvoir en place.